



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2017

4

OBJET : Exercice 2017 - Commissions règlementaires  
Commission d'appel d'offres (CAO)

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix-pour Abstention(s)	Voix-contre Non-participation-au-vote	<u>À l'unanimité</u>
-------------------------------	----------------------------	--	----------------------

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le vingt-huit mars 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Karl OLIVE, Président.

**14 TITULAIRES PRESENTS :** M. MAZAGOL et M. AUDEBERT d'Andrésy, M BERTAUX de Carrières sous Poissy, M. BRENOT de Chanteloup les Vignes, Mme KAUFFMANN de Médan, M. MONNIER de Poissy, Mme DEBAISIEUX-DENE et M. BOUTOILLE de Triel sur Seine, M. PONS et M. DEGAND de Villennes sur Seine, M. UDRON d'Aigremont, M. FERRU et M. ALZINA de Chambourcy.

**4 TITULAIRES ABSENTS :** M. LE BLOAS d'Orgeval, M. JULIEN d'Aigremont, M. COQUELET et M. WOTIN de Maurecourt.

**4 TITULAIRE EXCUSES :** M SANTINI de CU GPS&O, M. DUPON d'Orgeval, M. GOURVENEC de Chanteloup les Vignes, M. DEWASMES de Médan.

**SECRETARE :** Monsieur Bernard FERRU.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 17 juin 2014 portant création de la Commission d'appel d'offres (CAO) et de l'élection de ses membres,

Vu l'arrêté n° 2015362-0002 du Préfet de Région du 28 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine, de la Communauté d'Agglomération Seine & Vexin, de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine-Mauldre au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 ;

Vu l'arrêté n°2015362-0003 du Préfet de Région 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris & Oise en Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 ;

Vu l'article 4 de l'arrêté n° 2015362-0003 mentionnant les compétences de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et notamment l'exercice de la compétence « assainissement » ;

Vu la délibération du 24 mars 2016 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » portant désignation de 16 titulaires et 16 suppléants (2 titulaires et 2 suppléants par commune de la Communauté urbaine : Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Médan, Orgeval, Chanteloup-Les-Vignes, Triel-sur-Seine, Villennes-sur-Seine et Poissy),

Vu l'arrêté n°2016148-0005 du Préfet des Yvelines du 27 mai 2016 constatant la substitution de la Communauté Urbaine Grand Paris & Oise au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH) ;

Vu l'installation de 22 délégués titulaires et de 22 délégués suppléants le 5 avril 2016,

Vu l'élection du Président le 5 avril 2016,

Vu l'élection de six Vice-présidents le 5 avril 2016,

Vu la délibération du 6 octobre 2016 portant approbation des nouveaux statuts du syndicat conformément à l'arrêté préfectoral 2016148-0005 du 27 mai 2016 et notifié au syndicat par courrier du 13 juin 2016,

Vu l'arrêté préfectoral 2017033-0004 du Préfet des Yvelines du 2 février 2017 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH),

Vu la délibération de la Communauté urbaine «Grand Paris Seine & Oise » du 15 décembre 2016, portant approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH) et élisant Monsieur Michel PONS comme délégué titulaire de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise », en remplacement de Madame Jeanine de la VAUZELLE, qui n'a pas la qualité d'élue pour siéger en syndicat mixte fermé,

Considérant que Madame Jeanine de la VAUZELLE ne peut plus siéger à la Commission d'appel d'offres (CAO),

Considérant qu'il y a lieu de procéder de nouveau à la création de la Commission et de procéder à l'élection de ses membres,

LE COMITE,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

**Article 1 :**

de rapporter la délibération du 17 juin 2014.

**Article 2 :**

de prendre acte de la création de la Commission d'appel d'offres, composée du Président du Syndicat, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

**Article 3 :**

de prendre acte que le représentant du Président à la Commission d'appel d'offres est désigné par le Président par un arrêté et qu'il n'appartient pas à la liste des titulaires et des suppléants.

de prendre acte que le représentant du Président à la Commission d'appel d'offres est Monsieur Alain MAZAGOL, 1<sup>er</sup> vice-président.

**Article 4:**

de procéder, à l'unanimité, aux opérations de vote à main levée afin d'élire les représentants de la Communauté de communes à la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

**Article 5 :**

de désigner pour siéger à la Commission d'appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
Bernard FERRU	Jean-Yves GOURVENEC
Hélène DEBAISIEUX-DENE	Michel PONS
Karine KAUFFMANN	André DUPON
Jean-Jacques BERTAUX	Rémy JULIEN
Georges MONNIER	Daniel WOTIN

**Article 6 :**

de rappeler que le remplacement des membres titulaires par les membres suppléants s'opérera dans l'ordre de la liste.

**Article 7 :**

de donner pouvoirs au Président pour exécuter la présente délibération.

**Le Président,  
Maire de Poissy,  
Vice-président de la Communauté urbaine  
Grand Paris Seine & Oise,  
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,**

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 11 AVR. 2017

et de la publication le : 20 AVR. 2017

le Président

**Karl OLIVE**



**Karl OLIVE**